

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 20 décembre 2019

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 13/12/2019

Présents : 18

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille dix-neuf et le vingt décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 0

Votants : 18

Pour : 18

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Roland BASCOUL, Bernard BOSC, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Martine GIL, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES

Contre : 0

Représentés:

Abstentions : 0

Présents non votants :

Excusés: Jean-Pierre BERRAUD, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Opération Grand Site " Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian " : Schéma de restauration des points noirs et des secteurs dégradés du Grand Site

L'élaboration d'un schéma de restauration des points noirs et des secteurs dégradés a fait l'objet d'une fiche action inscrite au programme d'actions 2019-2023 de l'Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian », validé en Comité de pilotage de l'OGS le 18 décembre 2018 puis en Comité syndical du Pays Haut Languedoc et Vignobles le 2 avril 2019.

Ce schéma stratégique vise à se doter d'un outil cadre partagé et commun de référence pour accompagner la restauration paysagère de certains secteurs du territoire (espaces dégradés, points noirs paysagers...) du Grand Site afin d'améliorer fortement la qualité paysagère tant au profit des habitants que des visiteurs, et l'image d'ensemble du Grand Site.

Dans le cadre de l'élaboration de ce schéma, il s'agit notamment de :

- réaliser d'abord un inventaire précis et exhaustif sur le terrain, puis compiler les données et en faire la synthèse cartographique ;
- puis élaborer un programme de travaux qui devra pouvoir être mis en œuvre par les opérateurs compétents (fiches actions chiffrées).

Cette étude se déroulera sur une durée d'environ 12 mois et associera tous les acteurs concernés dans le cadre d'un comité technique, d'un comité de pilotage et de groupes techniques thématiques.

Le coût prévisionnel de cette opération, qui inclut les dépenses d'ingénierie d'animation/coordination du Pays Haut Languedoc et Vignobles et la rémunération de la prestation intellectuelle d'un bureau d'études, s'élève à 35 000,00 € TTC pour lequel le cofinancement suivant est sollicité :

- État (DREAL) :24 000,00 €
pour un autofinancement de 11 000,00 €.

En conclusion et après avis favorable du comité des élus du Grand Site, le Président propose à l'assemblée de se prononcer sur l'opération présentée et, le cas échéant de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette opération ainsi qu'à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'opération présentée, autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette opération ainsi qu'à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Prades-sur-Vernazobre, le 20 décembre 2019.

Le Président,
Jean ARCAS

